



**HAL**  
open science

## L'An XI (1802/1803) une grande année pour la musicothérapie en France

Daniel Teysseire

► **To cite this version:**

Daniel Teysseire. L'An XI (1802/1803) une grande année pour la musicothérapie en France. *Revue française de musicothérapie*, 2019, 38 (1). hal-03431388

**HAL Id: hal-03431388**

**<https://hal.science/hal-03431388>**

Submitted on 16 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# La Revue Française de Musicothérapie



*La Revue Française  
de Musicothérapie*

ISSN : 2107-7150

Volume XXXVIII - numéro 01 - juillet 2019

## L'An XI (1802/1803) une grande année pour la musicothérapie en France

**Daniel Teysseire**

Professeur des universités honoraire/émérite en histoire moderne. Spécialiste des Lumières, tout particulièrement des Lumières tardives (Révolution, Idéologisme), ses derniers travaux portent sur l'Encyclopédie Méthodique.

### Résumé

La révolution intellectuelle de l'An VI (1797/1798) est l'institutionnalisation (pour peu de temps) de l'Idéologisme. Et donc du monisme radical unifiant le corps-esprit. La médecine clinique néo-hippocratique peut donc s'emparer de tous les moyens thérapeutiques, dont la musique, pour traiter aussi bien les affections physiques que les pathologies psychologiques. Et leurs imbrications. C'est ce que prônent deux textes français publiés en l'An XI (1802/1803) par DESESSARTZ et SAINTE-MARIE, à partir de la thèse de ROGER soutenue en latin à Montpellier en 1758.

### Mots clefs

Ideologisme. Néo-hippocratisme clinique. Physiologie fibrillaire. Science du son. Psychopathologie. Musique iatrique. Roger. Desessartz. Sainte-Marie

### Abstract

The Intellectual Revolution of the VIth. year is the institutionalization (for a short time) of the Ideologism. That is to say of the radical monism unifying the body-spirit. Therefore the clinical medicine neo-hippocratic can take all the therapeutic ways, music included, to treat physical affections as well as psychological pathologies. And their imbrications. DESESSARTZ and SAINTE-MARIE advocate that in the XIst year, from the thesis (1758) of ROGER in Montpellier.

### Keywords

Ideologism. Clinical Neo-hippocratism. Fibrillar physiology. Science of sound. Psychopathology. Iatric music.

## Prologue : la révolution intellectuelle de l'an VI

Notes<sup>1</sup> et <sup>2</sup>.

Le 4 Brumaire an IV/lundi 26 octobre 1795, la Convention se sépare aux cris de « Vive la République ! ». La Constitution de l'an III entre en vigueur. En son « Titre X. L'Instruction publique », l'article 298 stipule qu'« il y a, pour toute la République, un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. » Celui-ci tient sa séance inaugurale le 15 Germinal an IV/lundi 4 avril 1796. Chacune des vingt-quatre sections de ses trois grandes classes peut se mettre au travail ; chacune des dix de la première classe des « sciences physiques et mathématiques », chacune des huit de la troisième classe de la « littérature et des beaux-arts », et surtout, pour notre propos, chacune des six de la deuxième classe des « sciences morales et politiques », ces sciences nouvelles de l'être humain en société sans renvoi à la religion ni référence à la théologie. Surtout encore, la première section de cette deuxième classe, consacrée à l'« analyse des sensations et des idées » qui ne va pas tarder à s'appeler « Idéologie »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup>A notre connaissance, les ouvrages sur la musicothérapie contiennent toujours un développement sur son histoire. Citons deux des derniers en date : David CHRISTOFFEL, *La Musique vous veut du bien*, Paris, P.U.F., 2018, 221p. ; François-Xavier VRAIT, *La Musicothérapie*, Paris, P.U.F., 2018, 127p. (Coll Que-sais-je ?).

<sup>2</sup>Pour une mise en perspective générale voir : Martin S. STAUM, *Minerva's message. Stabilizing the French Revolution*, Montréal, MacGill-Queen's University Press, 1996, 342p.

<sup>3</sup>Le mot va venir le 2 Messidor an IV/lundi 20 juin 1796 dans la bouche de Destutt de Tracy, lors de la lecture à l'Institut de la deuxième partie (« Des facultés particulières qui composent la faculté générale de penser ») de ce qui sera son « *Mémoire sur la faculté de penser*. » (Edition du « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », Paris, Fayard, 1992, p. 71.), complément des textes de Cabanis.

C'est ainsi que, « dans le courant de l'an IV, ou dans le commencement de l'an V »<sup>4</sup>, Cabanis y lit les six premiers « Mémoires » des douze qui constituent les *Rapports du physique et du moral de l'homme*.<sup>5</sup> Se voulant le fondement psychophysologique ou, mieux, physio-psychologique de cette nouvelle science de l'être humain, ils livrent, à partir du savoir physiologique de l'époque - la conception fibrillaire du corps humain -, une théorie de la génération des idées, des connaissances et des conduites de l'être humain en tant qu'individu et en tant qu'être social et même socio- politique.<sup>6</sup> Voilà ce dont

---

<sup>4</sup>Ce qui correspond à l'année 1796, puisque « le courant de l'an IV » correspond au milieu de 1796, peu de mois donc après la séance inaugurale mentionnée ci-dessus, et « le commencement de l'an V », à l'automne 1796, six mois au moins après ladite séance. Ces considérations de calendriers, pour relativiser toutes les réflexions sur le « moment 1800 » synthétisées dans : Anouchka VASAK, « Le moment 1800. 'Ni...ni', 'et...et', 'ou... ou' », *Romantisme*, n° 144 (2009-1), pp. 11-24. En effet, en l'absence d'études précises sur le vécu des contemporains à l'égard des deux calendriers grégorien et républicain, je suis loin d'être sûr que lesdits contemporains, surtout les urbains, aient bien ressenti le changement de siècle, l'application institutionnelle du calendrier républicain étant érigée par le Directoire en mesure de défense républicaine. C'est ainsi que la grande coupure du coup d'Etat de Bonaparte n'est jamais pour eux qu'une des « révolutions » - après tant d'autres, dont le 10 Août ou le 9 Thermidor par exemple - dans la « Révolution » : la « révolution » des 18 et 19 Brumaire an VIII.

<sup>5</sup>CABANIS, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris-Genève, Slatkine, 1980 (reprint de la 8<sup>e</sup> éd., Paris, 1844, reprenant la 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1805) [Désormais abrégée en *Rapports*], p. 57 : « Avertissement de l'éditeur sur la première édition », daté de « 1802 ».

<sup>6</sup>Ne pouvant, dans le cadre de notre propos, développer davantage sur l'œuvre de Cabanis, nous nous contentons de renvoyer seulement à une des

l'épistémologie, la philosophie, la pensée françaises disposent dès la fin de 1796 ou le début de 1797.

Quasi au même moment et complétant en quelque sorte ce monument de la constitution des sciences de l'homme, paraissent deux textes, beaucoup moins volumineux, instituant la première psychiatrie<sup>7</sup>. L'un, de l'homme de l'institution, précisément, de la pratique du traitement moral des aliénés, Philippe Pinel (1745-1826)<sup>8</sup>; l'autre, d'un praticien du traitement de base de ceux-ci, Moreau de la Sarthe (1771-1826)<sup>9</sup>. Le premier, dans les *Mémoires de la Société médicale d'émulation, séante à l'École de Médecine de Paris : pour l'an VI de la République française. Seconde année*<sup>10</sup>, publie : « Recherches et Observations sur le traitement moral des aliénés », relatant ses expériences de traitement moral lorsqu'il était « médecin en chef de la maison nationale de Bicêtre » entre le 25 août 1793 et le 19 avril 1795/30 Germinal an III. Le second est l'auteur d'un opuscule intitulé

\_\_\_\_\_ dernières synthèses :

Daniel TEYSSEIRE, « Une science de l'homme des Lumières : les *Rapports du physique et du moral de l'homme* de Cabanis (1797-1802) », *Metamorfozi dei Lumi 6. Le belle lettere e la scienza* a cura di Simone Messina e Paola Trivero, Torino, aAcademia University Press, 2012, pp. 113-130.

<sup>7</sup>Sur cette réalité, voir notre contribution dans l'ouvrage collectif sur *l'Encyclopédie méthodique* dirigé par Martine GROULT, à paraître dans les « Classiques Garnier ».

<sup>8</sup>Sur Pinel l'ouvrage de référence est : Dora B. WEINER, *Comprendre et soigner. Philippe Pinel (1745-1826). La médecine de l'esprit*, Paris, Fayard, 1999, 479 p.

<sup>9</sup>Sur ce médecin disciple de Cabanis l'ouvrage de référence est le Mémoire de D.E.A. d'histoire moderne de : Véronique SIGNORET, Louis-Jacques Moreau dit de la Sarthe (1771-1826). Présentation d'un Idéologue méconnu et de son œuvre, Créteil, Université de Paris XII-Val de Marne, 1994, 314 p.

<sup>10</sup>Paris, Richard, Caille et Ravier, an VII, pp. 215-255.

« *Quelques observations sur différentes maladies, A la guérison desquels les ressources pharmaceutiques, n'ont point concouru, suivies de considérations sur la consommation, et de réflexions physiologiques sur l'emploi médical des passions, considérées comme des modifications du système nerveux, susceptibles d'être comparées à l'action des médicaments qu'elles peuvent souvent remplacer avec avantage.* »<sup>11</sup>

Résultat : en l'an VI (Septembre 1797-Septembre 1798) nous avons bien tous les éléments de cette configuration de pensée novatrice psycho-physiologique, issue de la Révolution politique et sociale, que je n'hésite pas à nommer « révolution intellectuelle » de l'an VI. Certes, elle va faire long feu, du moins institutionnellement, sous les coups de boutoir de la pensée réactionnaire des Chateaubriand, de Maistre et La Harpe<sup>12</sup>, relayée par le Concordat<sup>13</sup>, la réorganisation de l'Institut du 3 Pluviôse an XI/dimanche 23 janvier 1803 venant en sonner le glas institutionnel, précisément<sup>14</sup>. Mais jusqu'à ce moment de l'an XI, elle ne va pas laisser de

\_\_\_\_\_ <sup>11</sup>Paris, Crouillebois et Gabon, an VII de la République, 44 p.

<sup>12</sup>*L'Essai [...] sur les Révolutions, Les Considérations sur la France et Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire [...] sont édités tous les trois en 1797, les deux premiers à Londres, le troisième à Paris en l' « An V – 1797 ».*

Comme quoi ces trois ans V, VI et VII ont été un temps de grande profusion d'écritures opposées.

<sup>13</sup>Dite « Convention de Messidor [Le 27, an IX] »/jeudi 16 juillet 1801.

<sup>14</sup>Elle revient *de facto* ou presque aux quatre Académies d'Ancien Régime, avec quatre classes ; « sciences physiques et mathématiques », « langue et littérature françaises », « histoire et littérature anciennes » « beaux-arts », la finalité de la mesure étant de faire disparaître la « seconde classe » des « sciences morales et politiques » et tout particulièrement sa première section de « l'analyse des sensations et des idées », celle des idéologues et donc de l'idéologisme qui est le nom de cette science novatrice fondée en psycho-physiologie.

produire des effets théoriques et pratiques, en particulier sur l'objet de notre propos : la musicothérapie.

## **An XI : un premier texte sur et pour la musicothérapie à l'Institut National**

En effet, sont « lues à la séance publique de l'Institut national des sciences et arts, le 20 vendémiaire an XI [= Mardi 12 octobre 1802], par le citoyen DESESSARTS, membre de la classe des sciences mathématiques [section de « médecine et chirurgie] », des « Réflexions sur la musique, considérée comme moyen curatif »<sup>15</sup>. Avant d'entrer dans le texte, il convient de faire trois remarques.

1<sup>ère</sup> remarque : l'Institut joue bien le rôle que lui a assigné la Constitution de l'an III d'institution de diffusion et de perfectionnement du savoir, avec la lecture en séance publique de « réflexions » sur une question qui, certes, n'est pas nouvelle, mais qui, quand même, semble relever plutôt des spécialistes de la médecine, même *lato sensu*. Il faut aller au-delà desdits spécialistes, élargir encore en diffusant publiquement les savoirs utiles.

2<sup>ème</sup> remarque : cette lecture aussi bien que la plaquette écrite et éditée qui en résulte datent d'avant la restructuration rétrograde de l'Institut, quand celui-ci a encore dans son sein cette première section d'« analyse des sensations et des idées » de sa deuxième classe, en train de poser les jalons d'une science psycho-physiologique dont relève, à l'évidence, les effets de la musique sur le physique et le moral de l'être humain.

3<sup>ème</sup> remarque : l'auteur de ces considérations sur lesdits effets de la musique n'est pas un médecin adepte de cet Idéologisme psychiatrique ; loin de là ! En effet, Jean-Charles DESESSARTZ,

---

<sup>15</sup>Paris, Baudouin, Frimaire an XI, 20 p. Disponible dans la bibliothèque numérique de BIUSanté (bibliothèque interuniversitaire de médecine et de pharmacie.) : medic@.

né en 1729 près de Bar-sur-Seine, est un vieux (de 73 ans<sup>16</sup>) de la vieille - entendons par là de la vieille faculté de médecine de Paris dont il fut Doyen en 1776<sup>17</sup>. En tant que tel il s'est opposé par tous les moyens à cette très importante institution de rénovation du savoir et de la pratique médicaux, et de la constitution du pouvoir médical : la Société Royale de Médecine fondée (1776-1778) et dirigée par Vicq d'Azyr. A son actif cependant notons un sens certain de l'opportunité tant sociale que médico-thérapeutique. Ainsi, dans les années où l'opinion éclairée se préoccupe de l'élevage physique et mental des jeunes enfants, Desessartz publie en 1760 (avec un titre très « éclairé » justement) un « *Traité de l'éducation corporelle des enfans en bas âge, ou Réflexion-pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux Citoyens* »<sup>18</sup> que Rousseau va consulter pour son *Emile* (1762). Ainsi encore, quand, avec les « Incroyables » et les « Merveilleuses » du Directoire, la mode féminine est à des tenues quelque peu découvertes, il édite successivement une « *Notice sur les maladies qui ont régné pendant l'automne et l'hiver de l'an VI [...]* » et des « *Résultats des observations faites dans plusieurs Départemens de la République, Sur les Maladies qui ont régné pendant les six premiers mois de l'an VIII* » qui montrent les graves effets pneumopathiques de cette mode pour les femmes. Ainsi encore mais après notre an XI, en 1807, quand Napoléon-Charles, l'enfant mâle du successeur de l'Empereur et Roi son frère Louis,

---

<sup>16</sup>Il est, comme d'ailleurs le sera Cabanis, docteur de la faculté de médecine de Reims, réputée alors pour sa facilité à faire des docteurs, ne serait-ce que par des droits d'inscription moins élevés qu'ailleurs. Ayant commencé à exercer à Villers-Cotterets dans un des nombreux fiefs du duc d'Orléans, il a eu le titre de Médecin du Duc d'Orléans.

<sup>17</sup>Ce qui confirme que la République directoriale et son bras intellectuel (si je puis dire), l'Institut, ont commencé bien avant Bonaparte l'amalgame de l'ancien et du nouveau personnel dirigeant !

<sup>18</sup>Qui va lui valoir l'appellation de « médecin des enfans ».

mourra du croup (diphthérie laryngée), notre ci-devant doyen de la faculté de médecine publiera un « *Mémoire sur le croup.* » Vu ce sens certain de l'opportunité, il est légitime de se demander si Desessartz n'a pas fait cette communication à l'Institut parce qu'il avait eu vent de la publication prochaine du second texte de notre propos ? A voir sous bénéfice d'inventaire.

Ce cadrage historique élémentaire étant fait, venons-en au fond du propos. Certes, ce texte est lu à l'Institut et doit donc apporter quelque chose au savoir - ici, au savoir médical, mais dans une séance publique, c'est-à-dire avec un contenu accessible. Mais surtout, surtout, en conformité avec cette valeur cardinale des Lumières : l'utilité individuelle et sociale. Ce qui est explicitement et solennellement affirmé dans les toutes dernières lignes du texte :

« Je désire que les observations que je viens de rassembler, et les réflexions qu'elles m'ont suggérées, puissent réveiller l'attention des physiciens, des médecins, sur les avantages que l'on doit espérer de l'emploi de la musique, au moins contre des maladies difficiles et regardées à peu près comme incurables. » (p. 20) <sup>19</sup>.

Ce « au moins » final est à souligner, car il introduit en conclusion une certaine prudence scientifique - peut-être parle-t-on devant un public peut-être pour le moins dubitatif - qui est loin d'être de mise dans le reste de cet état des lieux que constitue le texte. Etat des lieux au demeurant puisé à une très bonne source : « une thèse que le citoyen Roger a soutenu à Montpellier en 1769, sous ce titre : *Tentamen de vi soni et musices in corpus humanum.* » (p. 2). Comme la traduction française de ce texte est précisément l'objet de toute notre seconde partie, disons seulement ici que cette thèse n'est pas de 1769 mais de 1758<sup>20</sup>. Qu'en tire Desessartz ? Un inventaire - je n'ose pas dire à la Prévert !- de

<sup>19</sup>A la fin de chaque citation, le chiffre indique la page du texte de medic@ indiqué à la note 14 ci-dessus.

<sup>20</sup>Voir sa page de titre dans medic@.

tout ce que peut la musique en matière thérapeutique.

Ainsi, en psychiatrie, pour s'exprimer en termes d'aujourd'hui, elle dissipe

« les suites fâcheuses de la sombre mélancolie, de l'hypocondriacisme, de l'hystéricisme, de l'imbécillité et de la manie » ; elle « arrête les désordres d'une imagination fougueuse, enchaîne les efforts violents qu'elle provoque dans le corps, et désarme la main qui préparait un crime » (p. 2).

Mais elle est aussi opératoire dans des affections physiologiques, comme « les accès épileptiques » dont elle « empêche le retour », « les douleurs de la goutte et de la sciatique », en prévenant « les rechutes », « ranimant les forces vitales après de longs épuisements », facilitant et accélérant « des convalescences difficiles » (p. 2). Cette forme d'hydrophobie aigüe qu'est, à l'époque, la rage<sup>21</sup> est également traitable par la musique, car elle écarte « ces cruelles frayeurs que cause la morsure d'un animal, suspecté de rage », et maintient « dans la paix de l'âme et la santé du corps des personnes que le préjugé condamne, trop souvent sans raison, à une maladie plus affreuse que la mort. » (p.2).

Ainsi, des pathologies psychologiques, physiologiques et physio-psychologiques peuvent être traitées par la musique. Doivent même, puisqu'elle est, en soi, instrument de cette amélioration des êtres qui a nom civilisation :

« J'omets tous les faits qui attestent son pouvoir sur la civilisation des hommes, des animaux, sur la création et l'exaltation des passions dans l'ordre civil et religieux ; ils

<sup>21</sup>Voir, dans l'*Encyclopédie*, les deux articles de Jaucourt « HYDROPHOBIE » et « RAGE » assimilant l'une à l'autre. Ce qui montre ainsi, soit dit en passant et une fois de plus, que la médecine des Lumières a encore souvent tendance à confondre une pathologie avec son symptôme le plus apparent. Méconnaissance étiologique oblige !

sont trop connus et trop journaliers pour être rappelés. Ce que nous avons vu de nos jours [la musique révolutionnaire et le retour de la musique religieuse ??] impose silence à l'incrédulité la plus opiniâtre. » (p. 2)

Suit alors, puisque la médecine clinique est la règle absolue en cette charnière des deux siècles, la présentation de cinq cas cliniques. Quatre sont empruntés à des publications du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

1<sup>er</sup> cas. Tiré de l'*Histoire de la musique, et de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent* de BONNET et BOURDELOT<sup>22</sup>, pages 70-71, c'est celui d'une femme qui,

« devenue folle par la certitude qu'elle avait acquise de l'infidélité de son amant, recouvra sa raison et sa santé par l'effet de trois concerts qu'on lui donna chaque jour. Pendant toute la durée du premier, elle jouissait, à la vérité, du calme le plus satisfaisant ; mais elle retombait ensuite dans son premier état : ce qui obligea de continuer le remède, dont l'action soutenue détruisit le désordre de l'esprit et rétablit les fonctions corporelles. » (pp. 3-4).

La musique comme remède souverain contre les chagrins d'amour, c'est un grand classique ! Certes, mais notons que le mal n'est pas seulement psychologique, qu'il a des effets physiques indiquée par le syntagme « fonctions corporelles ». On est bien dans le psycho-physiologique.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cas. Tirés des *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, pour les années 1707 et 1708*. Ce sont deux cas de musiciens, l'un « grand compositeur » attaqué d'une forte fièvre délirante ; l'autre un « maître à danser d'Alais [= Alès] » également atteints d'une forte fièvre, celle-ci léthargique puis délirante. Le premier est guéri par « les cantates de M. Bernier » répétées pendant dix jours « sans autre secours » que deux saignées du pied suivies « d'une grande évacuation » (p. 5). Le second, lui, est guéri par

<sup>22</sup>Paris, Cochart, Ganeau, Quillau, 1725. Notons qu'un des deux auteurs, Bourdelot, était médecin.

les airs de violon « qui lui étaient les plus familiers », joués par un ami, le médecin n'ayant pas « désapprouvé l'idée » - donnée par « M. Mandajor, maire de la ville » -, mais craignant « le ridicule de l'exécution » (p. 5). Toutes ces précisions des faits étant là pour marquer et la réalité de ceux-ci et le scepticisme du corps médical à l'égard des effets thérapeutiques positifs de la musique, tout particulièrement sur les musiciens malades. Ici encore, on est dans le psycho-physiologique ou, à la rigueur, le psychophysique.

. 4<sup>ème</sup> cas. Plus récent, il vient de plusieurs journaux, en particulier du *Journal de Paris* du 15 avril 1778, pages 419-420<sup>23</sup>. Le voici en texte intégral :

« En 1776, la princesse Belmont Pignatelli, de Naples, en proie à une fièvre brûlante, était entourée des médecins les plus célèbres de cette ville. Le fameux chevalier Raaff se présente. A la prière de la malade, il joue une ariette du célèbre Hasse surnommé le saxon. La fièvre s'apaise, s'évanouit, le calme renaît ; et les médecins, en se retirant, conseillent de n'en pas appeler d'autres<sup>24</sup> que ce nouvel Amphyon, à qui la princesse donna une très belle bague qu'elle portait au doigt. » (p. 6-7)<sup>25</sup>.

<sup>23</sup>Desessartz cite aussi (p. 7 n. 1) le « *Journal Encyclopédique* du 15 août 1776 et celui de *Musique*, année 1777. »

<sup>24</sup>Le *Journal de Paris* fait dire à « un des Esculapes » : « *Voilà, Madame, voilà votre véritable Médecin.* »

<sup>25</sup>Un récit plus sobre mais plus circonstancié de cet événement est donné par GINGUENE (1748-1816) à la fin de son article « EFFETS de la musique chez les anciens », p. 495 colonne Gauche, du tome I du « Dictionnaire de Musique » (1791) de l'*Encyclopédie Méthodique*. On y apprend que Raff « chanta le premier couplet d'une chanson très touchante, de Rolli, qui commence par ce vers : *Solitario bosco ombroso.* » Alors : ariette de Hasse ou chanson de Rolli ? Et quelle est la plus efficace thérapeutiquement ?...

Certes, ce cas clinique n'est pas, comme les autres cas d'ailleurs, analysé en détail, mais il semble bien quand même ressortir au seul physiologique.

Le 5<sup>ème</sup> cas, lui, est quasi contemporain (« En l'an V ») et présente l'intérêt de donner tout le protocole thérapeutique. Il provient du « citoyen Duval, membre de la société de médecine de Paris ». C'est celui « d'une femme de 60 ans » victime, « dès l'âge de 30 ans » d'une aménorrhée (pudiquement dénommée « suppression ») suite à « une frayeur subite », conduisant à une « catalepsie » annuelle régulière. « Ce fut dans un accès que le citoyen Duval la vit. » (p. 7). Apparemment, il choisit tout de suite la musique comme traitement. Il commença par le clairon « dont il espérait que les sons la stimuleraient, parce que naturellement elle était gaie. » Inefficace ! Il essaya alors « des chansons qui lui étaient familières », chantées par la fille de la patiente. « Le mouvement de ses lèvres fit juger qu'elle y prenait part. » On passa aux cantiques, « qu'elle aimait beaucoup », avec accompagnement à la clarinette. Peine perdue !, les airs étant inconnus de la patiente.

En revanche, elle fut sensible « aux *noëls* et aux autres chansons de son goût », commençant « à marquer la mesure, de la main, de la tête, le quatrième jour » (p. 8). Une fois qu'elle fut sortie du lit et assise sur une chaise, « la chanson du Confiteor » (Vertu thérapeutique de la musique religieuse... contrairement au clairon militaire !) la fit se soulever et joindre « les mains en situation de suppliante. » Immédiatement,

« Le citoyen Duval profita de cette liberté dans les mouvements ; il la prit par les mains, la fit danser doucement, ensuite plus vite. Les membres, qui étaient restés dans l'état de catalepsie jusqu'au quatrième jour, obéirent à volonté, et la malade fut en état de reconduire son médecin et son musicien jusqu'au bout d'un long corridor, et le jour suivant jusqu'à la rue, ayant descendu trois étages ; elle reprit ses actions ordinaires. » (p.8).

Ces cinq cas étant exposés, Desessartz passe sans transition à une assez longue discussion sur « les causes » de l'absence ou de la quasi absence, dans « les recueils d'observations, les ouvrages modernes de médecine » (p.8), de présentation de « la musique comme moyen curatif ». Pour lui, elles sont au nombre quatre.

La première est « la confiance exclusive que l'on inspire » aux étudiants en médecine en faveur des remèdes dits « infaillibles » et/ou « spécifiques » (p.8). On retrouve ici un classique de la médecine des Lumières inspiré par son naturalisme thérapeutique néo-hippocratique. Celui-ci en effet postule que la nature est le meilleur médecin et donc que les médicaments sont le plus souvent nuisibles, et encore plus s'ils sont nombreux ou très composites. D'où cette dénonciation de la polypharmacie dans laquelle chaque pathologie a son remède, très souvent très composite.

La deuxième est « l'impatience » (p. 9) thérapeutique qui fait que l'on n'attend pas de voir quels sont les effets d'un premier remède, alors que, justement, la musique thérapeutique est, comme l'ont montré les cas examinés, un processus qui exige un certain temps. Ici aussi le naturalisme thérapeutique néo-hippocratique<sup>26</sup> est à l'œuvre, qui veut qu'il soit nécessaire de laisser les effets d'un remède infuser dans tout l'organisme, au physique comme au moral.

La troisième est un phénomène d'opinion ; c'est la « crainte du ridicule, ou le respect trop timide pour l'opinion, pour l'autorité » (p. 9) qui fait que l'adepte de la musique thérapeutique se laisse par trop influencer par

« des personnes d'ailleurs recommandables par leurs connaissances et par leurs talents, mais qui, n'ayant point

---

<sup>26</sup>Pour plus de précisions voir : Daniel TEYSSEIRE, *Deux composantes de la médecine des Lumières : néo-hippocratisme et médico-topographies. L'exemple de Lépécq de la Clôture (1736-1804). En hommage à la très grande historienne des idées des Lumières Roselyne Rey (1951-1995)*, [daniel.teysseire@dbmail.com](mailto:daniel.teysseire@dbmail.com), 14p.



réfléchi, ou ne voulant point réfléchir sur les rapports existant entre les effets que produit journellement la musique sur les êtres animés, tant au moral qu'au physique, et ceux qu'il est nécessaire d'exciter dans le corps du malade pour le rendre à la santé, traitent d'historiettes, de contes apocryphes, tout ce qu'on leur cite, même d'après des auteurs dignes de la croyance d'hommes prévenus et justes. » (p. 9).

Voilà qui est bien typique des Lumières et même des Lumières qui ont vécu la Révolution ! En effet, les Lumières savent trop ce qu'elles doivent à l'opinion pour la laisser de côté, mais si et quand celle-ci est erratique, alors il faut en appeler de l'opinion erronée à l'opinion éclairée par le savoir fondé en raison. C'est vrai en politique ; c'est vrai en médecine !

La quatrième cause du dédain pour la musique thérapeutique est « l'inutilité de son emploi dans quelques cas analogues à celui pour lequel on la propose » (P. 10). Mais cette raison est infondée. Car l'utilisation de la musique thérapeutique doit toujours tenir compte de la spécificité du cas pathologique considéré :

« il faut que ces sons [donnés à entendre au cas pathologique considéré] soient bien proportionnés, et adaptés à sa sensibilité, à son goût, à la disposition de ses nerfs, de ses humeurs. Or c'est le manque de cette proportion, que l'on ne se donne pas toujours la peine d'étudier, qui empêche le succès » (p.10).

Cette remarque de bon sens médico-thérapeutique sur la congruence du traitement avec la pathologie pose, fondamentalement, la question du dosage, *lato sensu*, c'est-à-dire de la pertinence de l'ensemble de la prescription au cas à traiter. C'est pour illustrer cette question que Desessartz a recours à un sixième et dernier cas pathologique pour lequel va être exposé tout un protocole thérapeutique.

L'intérêt de celui-ci, c'est qu'il n'est tiré ni de quelque littérature médicale ni de quelque autre praticien ; il vient de la pratique de Desessartz lui-même. Certes, « d'il y a à peu près 24 ans » (p.

15), mais de sa pratique à lui. Calculons : 1802-1803 moins 24, cela fait 1778 environ, soit vingt-ans après la thèse en latin de Roger qu'il a mentionnée plus haut comme étant de 1769 - année, peut-être, où Desessartz a connu ladite thèse. Peu importe au demeurant, puisqu'il s'agit de montrer à l'auditoire de l'Institut national que lui, Desessartz, a pratiqué cette médecine par la musique. Voilà bien une manière de s'inscrire pleinement dans la mission de cette institution : faire connaître des savoirs, qui sont d'autant plus utiles au genre humain qu'ils sont fondés sur une expérience pratique. Quel est ce cas ? Il s'agit « d'un jeune homme âgé de 26 [ans], d'une constitution robuste » (p. 15), mais atteint d'une blessure ancienne « jamais parfaitement guérie »<sup>27</sup>, quelque peu invalidante - pour parler en termes d'aujourd'hui. Sans vice ni mœurs déraisonnables, « depuis onze jours, il était retenu dans son lit par une fièvre continue avec redoublement, délire et assoupissement stupide. » Voilà pour le diagnostic ! Evidemment, les remèdes traditionnels, voire traditionalistes : « vésicatoires », « purgatifs », « quinquina [fébrifuge] à très haute dose » n'ont eu aucun effet. D'où la proposition de Desessartz « d'avoir recours à la musique », le patient étant mélomane ; ce qui peut faciliter les choses. Proposition accueillie avec scepticisme par « le confrère qui le voyait avec moi » - scepticisme d'autant moins compréhensible que ledit confrère était un « musicien distingué parmi les amateurs. » A l'évidence, notre Desessartz veut monter à l'auditoire qu'il a été un précurseur, un vrai précurseur puisqu'un tant soit peu isolé.

Suit, sur deux pages et demie (depuis le bas de la p. 15 jusqu'à la moitié de la p. 18), le protocole thérapeutique. En trois étapes, chacune comportant la prescription et l'observation clinique de ses effets.

---

<sup>27</sup>Quand la citation entre guillemets n'est pas référencée, c'est qu'elle provient de la même page que celle qui est référencée en premier.

### 1<sup>ère</sup> étape.

La prescription : jeu au violon de l'air préféré du malade indiqué par « son maître de musique » (p. 15), dans une pièce voisine de sa chambre, avec approche progressive du jeu vers celle-ci « jusqu'à ce qu'on s'aperçût que ses sons faisaient impression sur le malade. » (p. 16).

Observation clinique des effets : « après deux minutes, le violon s'étant placé près de la porte de communication, qui était éloignée du chevet du lit d'environ trois mètres<sup>28</sup> », le patient sortit de sa léthargie pendant « cinq à six minutes. ». Mais ensuite,

« Les forces motrices s'évanouirent, et le malade retomba dans un affaissement presque léthargique. Cependant son visage resta fort rouge, des larmes coulèrent de ses yeux ; on entendit quelques borborigmes [*sic*] qui se succédaient de loin en loin, et qui, après une heure, se terminèrent avantageusement : les urines coulèrent en plus grande quantité qu'elles n'avaient fait les jours précédents ; les plaies des jambes présentèrent un meilleur aspect. » (p. 17).

### 2<sup>ème</sup> étape.

La prescription, mais pas de Desessartz qui, ainsi, se dédouane : ajout au violon d'une basse, « dont le malade jouait lui-même fort bien. ».

Observation clinique des effets, assortie d'un début d'explication :

« Soit que les sons ne fussent pas assez ménagés, soit que la double sensation, quoique d'un accord parfait, fût trop forte, l'émotion du malade fut plus prompte, plus développée ; mais elle dégénéra bientôt en

---

<sup>28</sup>Desessartz parle en « mètre » alors que la situation décrite se déroule sous l'Ancien-Régime, le système métrique n'existant pas. Preuve qu'il en est de celui-ci comme de l'application du calendrier républicain ; c'est un témoignage de l'adhésion au régime républicain, surtout quand on parle à l'Institut national !

convulsion, qui fut suivie d'une grande faiblesse avec sueur : ce qui alarma beaucoup les assistants, et fit prendre la résolution de renoncer à la musique. »

### 3<sup>ème</sup> étape.

La prescription de Desessartz, de nouveau au chevet du patient : retour à la première prescription, « en augmentant peu à peu la force des sons et du rythme, en approchant du malade dans une lente progression, et en suivant des yeux les mouvements qui se manifestaient chez lui. »

Observation clinique des effets :

« Moyennant ces précautions, les forces se ranimèrent graduellement, l'assoupissement se dissipa ; le ventre, qui était bombé, s'affaissa avec mollesse ; la langue qui avait toujours été chaude et sèche, devint fraîche et humide. En augmentant chaque jour l'action de la musique à raison de la force que le malade recouvrait, on n'eut besoin que de peu de remèdes. Ceux qu'on avait jusqu'alors mis en usage infructueusement, remplirent facilement les indications qui les avaient fait administrer. » (pp. 17-18).

Autrement dit, dans ce cas pathologique (forte fièvre délirante<sup>29</sup>), la musique a été le remède principal, les autres médicaments, ceux ou certains de ceux de la panoplie évoquée plus haut, n'ont été que des compléments, la musique prescrite étant même le facilitateur essentiel de l'action de ceux-ci. D'où la réaction du patient qui « ne cesse de publier qu'il doit son existence » (p. 18) à la musique, étant en cela « d'accord avec toute sa famille et ses amis. ».

La pertinence d'une prescription de musique au cas pathologique à traiter étant ainsi démontrée par ce sixième exemple venu de sa pratique, Desessartz en tire une idée également pratique

---

<sup>29</sup>Une expérience de près de cinquante ans d'histoire de la médecine m'ayant appris que le diagnostic rétrospectif est un exercice plus qu'aléatoire, je me refuse à aller plus loin dans la dénomination de la pathologie décrite plus haut par Desessartz.

déjà évoquée et qui, visiblement, lui tient à cœur. Contre ces savants qui « conviennent que les sons modulés et dirigés avec art doivent produire une action réelle, et exercer un grand pouvoir dans les maladies des affections nerveuses », mais qui refusent à la musique toute efficacité dans les affections « qui ont pour cause l'engorgement matériel des viscères, la dégénérescence des humeurs », lui, le précurseur fort de son expérience, soutient que le pouvoir thérapeutique de la musique « s'étend même dans ces maladies. ». La justification explicatrice de cela est donnée dans les deux petites dernières pages de son propos, « les limites de cette séance me forçant de m'arrêter ». Il s'agit de la théorie physico-physiologique de la production des sons et de leur transmission déjà développée aux pages 10 à 13, après l'exposition des cinq cas analysés plus haut, qu'il résume ici<sup>30</sup>, avant de conclure par les lignes que nous avons données plus haut, dans notre Citation 1. Comme cette théorie de physiologie fibrillaire a été développée dans la thèse de Roger, autant l'aller voir dans celle-ci, notre deuxième grand texte de musicothérapie de l'an XI.

## **An XI : un second texte pour la « musique iatrique »**

Il est édité après la communication de Desessartz à l'Institut national, puisque la bibliographie qu'il contient mentionne celle-ci (p. 314). Sa page de titre porte explicitement : « An XI (1803) », et, plus précisément encore, la dédicace « au Citoyen Louis-Vincent Cartier, Chirurgien-Major de l'hôpital de Lyon » (p. V) est datée du 21 Messidor an XI/dimanche 10 juillet 1803. Il relève clairement du même projet

<sup>30</sup>Avec, en conclusion de ce développement de physiologie fibrillaire, cette affirmation quelque peu incongrue en ces temps de réaction spiritualiste et religieuse (qui, visiblement, n'a pas encore atteint tout l'Institut) : « Ainsi tout est matière, et matière en action : ce n'est point une qualité occulte, un prestige, un enchantement. (p.19) Si Cabanis assistait à cette séance de l'Institut, il a dû apprécier le propos de son confrère Desessartz.

d'ensemble que l'Institut ; celui de diffuser un savoir utile, pratiquement utile. En effet, c'est le texte d'une thèse de médecine d'il y a près de 50 ans (1758), mais le texte traduit en français, donc accessible à tous - disons à tous ceux que ce sujet de la musique thérapeutique intéresse.

La thèse est celle du jeune docteur de Montpellier rencontré plus haut, Joseph-Louis ROGER, dont on sait très peu de chose, sinon qu'il était de Strasbourg et qu'il mourut en 1761, n'ayant laissé que deux publications, dont sa thèse également rencontrée plus haut : « *Tentamen de vi soni et musices in corpus humanum* ». <sup>31</sup> La traduction, elle, est celle d'un autre jeune médecin ou, plus précisément, futur médecin de Montpellier<sup>32</sup>, Etienne SAINTE-MARIE, qui

<sup>31</sup>N.F.J. ELOY, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne [...]* Tome quatrième, Mons, Hoyois, 1778, p. 93.

<sup>32</sup>D'après le DECHAMBRE, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, série 3, tome 6, 1878, p. 191, Sainte-Marie fut reçu docteur en médecine à Montpellier en Frimaire An XII/Novembre-Décembre 1803 avec une thèse intitulée *De Phaenomenis et morbis ex imitatione*. Précision donnée par la page de titre en latin de ladite thèse : « die Frimarii, Anno Reipublicae Duodecimi », soit le dimanche 4 décembre 1803. La notice nécrologique parue dans les *Archives historiques et statistiques du Département du Rhône* (Tome IX, du 1<sup>er</sup> novembre 1828 au 30 avril 1829, pp. 372-376) et la « Notice » le concernant parue dans *La Revue du Lyonnais* (série 1, vol. 2, 1835, pp. 270-275) indiquent qu'il est né le 4 août 1776 à Sainte-Foy-lès-Lyon, qu'il a eu pour enseignant François Urbain Domergue, le futur grammairien révolutionnaire de la langue nationale. Ce qui expliquerait qu'une grande partie de son œuvre, outre qu'elle est toujours en bonne langue française, associe médecine et littérature, son grand ouvrage, le dernier avant sa mort le 4 mars 1829, étant un volume des *Lectures relatives à la police médicale, faites au conseil de salubrité de Lyon et du département du Rhône pendant les années 1826, 1827 et 1828*, Paris, Londres et Bruxelles, Baillière, 1829, 203p. Cette somme de son œuvre est tout à fait caractéristique à la fois du médecin des Lumières et du médecin constituant le

s'empare de ce *Tentamen de vi soni et musices in corpus humanum* pour le mettre et l'assortir de notes en français. Il devient le « *Traité des effets de la musique sur le corps humain*, Paris et Lyon, Brunot, Reymann et Compex, Roger, An XI (1803) ». Tel est le texte qui va nous occuper maintenant.

La première caractéristique de ce texte est son ampleur. La thèse en latin est déjà assez consistante, particulièrement pour une thèse : 295§ sur 117 pages + 3 pages d'« Index Rerum ». Pour la traduction française : 297§ sur 253 pages, sans index, mais avec près de 100 pages pour 65 notes de Sainte-Marie (pp. 254 à 350), sans oublier les 32 pages de sa « Préface du traducteur » qui n'est pas seulement là pour parler de son travail de traduction proprement dite, mais bien déjà de l'histoire de « la musique médiatrice » (p. XXVI). La différence de 2§ entre l'original latin et le texte français vient du fait que deux paragraphes, le 99 et le 137 apparaissent deux fois dans le texte latin. Visiblement, Sainte-Marie a été très scrupuleux dans son suivi du texte latin. Comme il l'a été dans sa traduction. En effet, le lecteur n'a pas affaire à une traduction-transposition si répandue encore à l'époque, mais bien à une traduction au plus près de l'original latin. Dans l'unique page, la

pouvoir médical tel que l'avait analysé Jacques LEONARD dans, entre autres, *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs, histoire intellectuelle et politique de la médecine française au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 1981, 386p. Ce médecin, par son savoir scientifique institutionnellement reconnu, en soignant les corps et les esprits des individus fait œuvre utile d'encadrement social. Ainsi, par exemple, la Xe lecture reprend son essai sur « l'Huître et son Usage comme aliment et comme remède », tandis que la VIe traite de la « Prostitution et visite des filles publiques », sujet qui lui tenait à cœur, puisque les notices citées ci-dessus nous apprennent que, quelques mois avant son décès à la suite d'une hémorragie intestinale, il avait épousé « une juive, sa maîtresse, qu'il avait tiré de la prostitution » et qui, « avant la cérémonie religieuse de son mariage, avait abjuré publiquement sa foi première. » (*La Revue du Lyonnais* citée ci-dessus, p. 274)

XXXVI, de sa « Préface » consacrée à son travail de traducteur, Sainte-Marie écrit :

« Il me reste à parler de la manière dont je l'ai traduit. J'ai cherché à réunir, autant qu'il m'a été possible, l'exactitude à l'élégance. Obligé dans quelques passages de conserver l'une de ces deux qualités aux dépens de l'autre, je n'ai point balancé sur le choix, et l'exactitude a toujours obtenu la préférence. Car la principale règle qu'on doit observer en traduisant, c'est de rendre fidèlement les pensées de son auteur. Les exprimer dans un style agréable, est une autre condition un peu moins importante, mais qu'on est blâmable de ne pas remplir toutes les fois qu'on peut le faire sans manquer à la première. Tels sont les principes qui m'ont dirigé dans cette traduction. » (p. XXXVI)

Voilà qui est clair. A propos de l'appareil critique - volumineux, comme déjà dit, de notes, Sainte-Marie joue la modestie, disant qu'il ne croit pas « qu'elles soient d'une grande utilité pour le lecteur » (p. XXXVI), mais reconnaissant cependant que ces « notes de pure érudition, ou des extraits de différents ouvrages » pourraient servir à quelqu'un qui voudrait « un jour composer un traité plus complet sur la musique médiatrice, [...] lui épargnant au moins des recherches longues et pénibles. » Après avoir retenu ce syntagme de « musique médiatrice » pour dénommer notre musicothérapie, venons-en à la deuxième et principale caractéristique de ce texte : sa grande nouveauté ; son originalité même.

Elle a été reconnue, dès 1765, dans le tome X de l'*Encyclopédie*, à la sous-entrée de l'article « MUSIQUE » intitulée « MUSIQUE, EFFETS DE LA (*Méd. Diète, Gymnast. Thérapeut.*) », signée de Menuret de Chambaud<sup>33</sup>. En effet, à la

<sup>33</sup>Encore un Montpelliérain - je veux dire un docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, celle de la modernité (vitaliste) face à la traditionnelle et traditionaliste (humoraliste) Faculté de médecine de Paris. Il est né à Montélimar en 1733 et mort à Paris en 1815. Il est l'auteur de nombreux articles de médecine de l'*Encyclopédie*. Voir Roselyne REY, « Un représentant de l'école de

page 904, colonne de gauche, lignes 28 à 41, celui-ci dit et sa dette et sa reconnaissance surtout à l'égard de la thèse de son ami Roger dénommé à tort « Royer ». Il souligne « que cette thèse renferme, outre une abondante collection des faits curieux et intéressants sur l'action de la *Musique*, un traité physique très bien raisonné sur le son et la *Musique*, qui a été particulièrement approuvé et admiré des connaisseurs (lignes 34 à 38 soulignés par moi D.T.) ». Et, effectivement, c'est bien la caractéristique originale de la thèse de Roger en faveur du pouvoir thérapeutique de la musique que de fonder celui-ci sur une théorie de la production et de la propagation du et des sons - ce qui, soit dit en passant, explique et justifie l'ampleur de ladite thèse. Sainte-Marie suit scrupuleusement le développement de Roger :

« Je diviserai donc cet ouvrage en deux parties. Dans la première, qui comprendra trois chapitres, je traiterai du son dans le corps sonore, dans le milieu qui le propage, et dans l'organe de l'ouïe. Dans la seconde partie j'examinerai, 1°. si la musique a quelque influence sur l'homme ; 2°. quels sont les effets sur lui, et comment elle les produit. » (§ 1<sup>34</sup>)

Mais, de surcroît, il apporte des précisions ; ce qui permet au lecteur de bien saisir ladite théorie. Ainsi le « Chapitre Ier. Du son considéré dans le corps sonore » comprend trois « Articles », qui ne sont pas explicités dans l'original latin :

« I. De l'air, considéré comme corps sonore [§ 20] ;

« II. Des instruments à vent [§§ 21 à 47] ;

« III. Des instruments à cordes, des cylindres et des cloches [§§ 28 à 69]. »

Mais avant ceux-ci, il y a les §§ 2 à 19 qui disent ce qu'est « la nature du son » (§ 1), résultante « de deux mouvements simultanés, dont

---

Montpellier au XVIIIe siècle, Menuret de Chambaud : le médecin, le malade et la maladie » *Actes du Congrès national des sociétés savantes, Section d'histoire des sciences et des techniques*, 1985, pp. 129-139.

<sup>34</sup>L'ouvrage étant présenté en §§, les références de nos citations renvoient à ceux-ci ; ce qui est plus précis que le renvoi aux pages. Mais si le § est long, la référence donne alors aussi la page.

l'un est un mouvement de vibration, et l'autre de tremblement » (§ 2). Tout cela forme un ensemble de quarante-cinq pages (§§ 2 à 69) concernant la production des sons. Viennent ensuite le « Chapitre II. Du son, considéré dans les milieux qui le propagent [§§ 70 à 103] » et le « Chapitre III. Du son, considéré dans l'organe de l'ouïe [§§ 104 à 143] » qui traitent de la propagation du son. Cette première partie de cent treize pages (§§ 2 à 143) est en quelque sorte un traité de physique du son. Et des sons, en fonction des instruments qui les produisent, du milieu médiateur et du récepteur. Il serait hors de propos d'analyser en détail cette physique des sons (qui fait l'admiration de Menuret de Chambaud) ; en revanche, cette physique des sons liée à la physiologie de l'organe de l'ouïe, le chapitre III donc, est nécessaire à l'explication et à la compréhension des effets de la musique sur l'être humain - nécessaire à l'analyse de « la musique iatrique » qui est l'objet de toute la seconde partie (pp. 115-252 ; §§ 144 à 297) structurée ainsi :

« « Chap. Ier. Influence de la musique sur l'âme démontrée par les principes de l'harmonie [§§158 à 162],

« Des principes de l'harmonie relatifs à la teneur des sons [§§ 163 à 173],

« De la durée des sons ou rythmes [§§ 174 à 181],

« Chap. II. Influence des sons sur la matière [§§ 182 à 201],

« Chap. III. Influence de la musique sur l'âme unie à la matière, c'est-à-dire sur le corps animé [§§ 202 à 217]. »

Et aboutissant au point essentiel : le « Chapitre IV. Où l'on recherche quels sont les effets de la musique sur l'homme, comment et de combien de manières elle agit sur lui [§§ 218 à 297] ». Avec trois articles qui ne sont pas non plus explicités dans l'original latin :

« I. Action du son sur l'air [§§ 219 à 226] ;

« II. Action mécanique du son sur le corps humain [§§ 227 à 254] ;

« III. Action de la musique sur l'âme [§§ 255 à 297]. »

Tentons un exposé synthétique de cette physique physiologique justificative de « la musique iatrique ». Au point de départ, bien évidemment puisqu'on est dans une thèse de médecine, l'analyse anatomique de l'oreille, avec un grand soin de précisions et de quantifications. Précisions dans les références aux auteurs qui ont écrit sur l'anatomie de l'oreille et la physique des sons, en particulier, bien sûr et au premier chef, le père Kircher, avec sa *Musurgia universalis sive Ars magna consoni et dissoni*, Rome 1650, 2 tomes (§ 112 et § 138, p. 108)<sup>35</sup>. Quantifications dans la mesure des sons, par exemple du plus grave, « le dernier terme, si je puis parler ainsi, de la faculté auditive, et dans lequel les vibrations sont à la plus grande distance les unes des autres, en fait  $12 \frac{1}{2}$  dans une seconde, [ce qui fait que] l'impression du son dans le *sensorium* dure  $\frac{25}{288}$ e de seconde<sup>36</sup> » (§142). Retenons cette notion de « vibrations » qui font résonner « la membrane du tympan par le moyen de ses fibres » (§ 126) ou de ses « fibrilles » (§ 127), ces vibrations du tympan produisant, en nombre moindre (proportion de 2 ou 4 pour 8 [§ 125]), des vibrations dans le limaçon ou, plus exactement « dans les fibres de la lame spirale, [où] Mairan et beaucoup d'autres physiciens ont placé le sanctuaire du sens auditif. » (§ 131)<sup>37</sup>. Le nerf

<sup>35</sup>C'est une référence pluriséculaire, puisque, encore aujourd'hui, on se réfère à lui. Voir : Pierre LEMARQUIS, *Sérénade pour un cerveau musicien*, Paris, Odile Jacob, 2009 et 2013, pp. 106-108.

<sup>36</sup>Explication en note infrapaginale : ce son a 12 vibrations  $\frac{1}{2}$  dans une seconde ; 12 juste dans les  $\frac{24}{25}$ e d'une seconde. « Son impression dans le *sensorium* dure donc  $\frac{1}{12}$ e de la fraction  $\frac{24}{25}$ . A présent, pour connaître la durée de son impression pendant la seconde entière, il faudra établir la proportion suivante :  $\frac{24}{25} : \frac{1}{12} :: 1 : \frac{625}{7200} = \frac{25}{288}$ . » (p. 113 note f.).

<sup>37</sup>Il s'agit de l'autre Fontenelle, en plus profond (Voltaire), Jean-Jacques Dortous de Mairan (1678-1771), auteur, entre bien d'autres choses, d'un « Discours sur la Propagation du Son dans les différents Tons qui le modifient », *Mémoires de Mathématique et de Physique tirés des Registres de l'Académie Royale des sciences de l'Année MDCCXXXVII*,

auditif ou, plus précisément, sa « portion molle » (§ 134) avec « ses filets » (§ 135) envoyant ces vibrations au cerveau. Avec ces fibres et fibrilles qui, en dernière instance, vibrent sous l'effet des sons, c'est bien dans une physiologie fibrillaire que se trouve plonger le lecteur. C'est la physiologie de référence, celle que l'on trouve par exemple dans le *Rêve de d'Alembert* de Diderot<sup>38</sup>. Elle vient de Haller et de ses « *Eléments de Physiologie, ou Traité de la structure et des usages des différentes parties du corps humain, Traduit du Latin*, Paris, Prault Fils, 1752 », et tout simplement du « Chapitre premier, De la Fibre. » (pp. 1-3).

Ainsi les sons sont des vibrations et des tremblements, et les fibres et fibrilles sont, par nature, des éléments du corps humain vouées aux vibrations et aux tremblements. Quoi de plus normal donc que lesdits éléments subissent ces vibrations et ces tremblements ; quoi de plus naturel donc que l'être humain réagisse aux sons et donc que l'être humain soit sensible à la musique. C'est le problème des effets de la musique qui fait l'objet de l'article III du chapitre IV, traité en deux points : « 1°. les passions de l'âme excitée en nous par la musique [ §§ 257 à 277 ] ; 2°. les maladies guéries par l'action de la musique sur l'âme [ § 278 à la fin (§ 297) ] » (§ 257). La question précise du passage du physiologique (les vibrations et tremblements des fibres et fibrilles) au psychologique (la sensibilité plus ou moins thérapeutique aux sons musicaux) étant évacuée au nom du phénoménalisme des Lumières :

---

pp1-58bis. Nous laissons à d'autres l'analyse précise à faire de ce que Roger et donc Sainte-Marie doivent à Mairan, car elle nous entraînerait trop loin pour notre propos. A suivre donc !

<sup>38</sup>« MADEMOISELLE DE LESPINASSE [Répondant à Bordeu]. – Non ! cela avait tout l'air du délire. C'était, en commençant, un galimatias de cordes vibrantes et de fibres sensibles », p. 625 de DIDEROT, *Œuvres Tome I Philosophie*, Paris, Robert Laffont (Coll. « Bouquins ») »

« Mais comme ces explications [celles de Mairan<sup>39</sup> reprises dans ce § 256] ne détruisent point la difficulté, et ne font que l'éloigner, et que d'ailleurs il reste toujours, non seulement pour cette partie, mais encore pour toutes les autres, un problème inexplicable, celui de l'union de l'âme et du corps, laissons là ces hypothèses, et observons les effets qui sont de notre compétence. » (§ 256, p. 218),

c'est-à-dire les deux points énoncés ci-dessus.

D'abord donc : « 1°. Les passions de l'âme excitées en nous par la musique » (§§ 257 à 277).

C'est le développement de ce point qui constitue véritablement l'historique des effets de

---

<sup>39</sup>Dans le « Discours sur la Propagation du Son dans les différents Tons qui le modifient » référencé ci-dessus, les §§ 27 à 29 font de « la lame spirale » (= le limaçon ou cochlée) le « principal instrument de l'organe immédiat de l'ouïe » qui donne le « sentiment confus, mais invariable de l'harmonie ». L'ébranlement de ces « sons harmoniques excitant sans doute sur cette membrane une espèce d'ondulation, qui sans y causer de distension violente, y produit et y entretient la souplesse dont elle a besoin, malgré son élasticité, et un libre cours au fluide subtile qui peut circuler dans les vaisseaux, malgré sa sécheresse. Et c'est là une vraie source de plaisir, selon les lois de l'union de l'Âme à ses organes. » C'est ce passage du physiologique (l'ébranlement de « la lame spirale ») au plaisir qui semble gêner Roger et donc Sainte-Marie ; d'où les mots sceptiques de notre **citation 15**. Ce qui est en jeu ici, c'est évidemment les limites de cette physiologie fibrillaire ; elle n'a pas à sa disposition les neurotransmetteurs ! tout en butant sur le dualisme ontologique âme-corps. Là encore, c'est Cabanis et l'Idéologisme qui vont permettre le déblocage de la situation en récusant radicalement ledit dualisme et en commençant à promouvoir la science des « Rapports du physique et du moral », formulation ancienne pour les sciences psychophysiques ou physio-psychologiques à venir, dont celle du cerveau, annoncée et énoncée par et dans la fameuse formule de Cabanis : « le cerveau digère en quelque sorte les impressions ; il fait organiquement la sécrétion de la pensée. » *Rapports*, p. 138.

la musique, bien davantage que l' « Introduction. *Histoire abrégée de la Musique Iatrique* » (§§ 144 à 157) de la seconde partie de la thèse. En effet, dans celle-ci, l'auteur et le traducteur nous présentent une vue très panoramique de l'historique des effets de la musique. Mais de l'historique des absurdités faites et dites sur ceux-ci. On y part des Hébreux « qui, l'associant [la musique] aux cérémonies de la religion, semblaient partager, pour ainsi dire, leur culte et leur amour entre Dieu et cet art divin » (§144), pour aboutir à « Jean-Baptiste Porta » (Giambattista della Porta, 1535-1615) et sa *Magia naturalis* (1558 et 1586)<sup>40</sup> :

« écrivain très sensé par ailleurs, [qui] rapporte qu'on peut guérir toutes les maladies par la musique, pourvu qu'on fasse les instruments avec le bois des plantes qui passent pour salutaires dans la maladie qu'on a à traiter. Ainsi, on guérirait les maniaques et ceux qui ont l'esprit aliéné, avec des flageolets de tige d'ellébore. On redonnerait quelque vigueur aux impuissants avec des flageolets de roquette ou de satyrium. Je passe sous silence plusieurs autres assertions aussi hardies et aussi fausses. » (§ 151).

Après être passé par « *Pythagore*, le premier des physiciens-médecins » avec ses nombres harmoniques (§ 146), par les enchantements et les fables antiques ou plus modernes, comme celle d' « *Orphée* » (§ 147), puis, plus tard, celle du joueur de flûte de Hameln (§ 148), et d'autres absurdités avancées par le père Mersenne (1588-1648), comme celle sur « les poules qui fuient au son d'une guitare dont les cordes sont faites avec des boyaux de renard. » (§150).

Au contraire donc de cette histoire des absurdités concernant les effets de la musique, les §§ 257 à 277 veulent dire l'histoire vraie et véridique de ceux-ci. Alors sont déroulés tous les faits les illustrant et les prouvant. On commence avec Alexandre « transporté de fureur » (§260) par

---

<sup>40</sup>*La Magie naturelle qui est, Les secrets et miracles de nature, mise en quatre Livres, Nouvellement traduite de latin en Français*, Rouen, Jacques Lucas, 1680,

« l'air que les Grecs nommaient *Ortias* » joué par Thimothee sur sa lyre. Viennent ensuite les exemples des musiques guerrières chez les Spartiates, les Lydiens et les Crétois (261). Mais « la musique n'ayant pas moins d'efficacité pour apaiser les mouvements impétueux de l'âme, que pour les exciter » (§ 263), « *Empédocle*, d'Agrigente, retint, par ses chants, un jeune homme furieux, qui allait percer avec une épée le délateur de son père, condamné à mort » (§ 264). Et « les Lacédémoniens se servaient aussi des flûtes dans les combats pour réprimer l'impétuosité de leur courage » (§ 266). Plus généralement, « les anciens employaient la musique à beaucoup d'autres usages » (§ 269). Ainsi :

« Les hommes s'en servaient aussi pour conserver l'honneur de leurs épouses ; et l'on rapporte que *Clytemnestre*, femme d'*Agamemnon*, ne céda aux poursuites d'*Aegisthe* que lorsqu'il eut tué le musicien *Demodocus*, à qui Agamemnon avait confié la garde de sa femme. *Ulysse* fut plus heureux ; il plaça dans les mêmes vues le musicien *Phémios*, frère de *Demodocus*, auprès de sa femme *Pénélope*, qui lui resta fidèle. Nous regrettons aujourd'hui que la musique ait perdu une propriété si importante, et il n'est plus aucun mari qui osât imiter la conduite de ces illustres grecs. » (§ 269).

Autres lieux, autres époques ; mêmes effets de la musique. Entre autres, « un roi de Danemark, *Eric*, surnommé le Bon [vers 1056-1095-1103], [qui] était dans le même cas qu'*Alexandre-le-Grand* » (§ 271, p. 228) : mis en joie, ou excité jusqu'à la fureur ou calmé jusqu'à la pleine tranquillité par des airs de musique. Même chose à Rome à la cour de Léon X (1475-1513-1521) ; à Venise « il y a peu d'années [...où] un joueur de luth, qui, pour convaincre le doge du pouvoir admirable de la musique, lui faisait éprouver telle passion qu'il lui plaisait. » (§ 271, p. 230). Comme pour renforcer la démonstration, d'autres exemples de ces effets de la musique sont rajoutés en notes infrapaginales, comme celui, très personnalisé, du « célèbre anglais Thomas Morus [qui] adoucit avec la musique l'humeur âpre et

acariâtre de sa femme » (p. 231 note b.). D'autres notes donnant des exemples de grands personnages historiques, comme « *Théodoric*, roi des Goths », « *Soliman II* allié de *François I*, roi de France » (p. 231 note b), « L'empereur *Théodose* », « Louis-le Pieux » (p. 232 note c) et « *Gilimer*, roi des Vandales » (note d), faisant ainsi de la musique un moteur de l'histoire. Et « nul doute qu'un grand nombre de faits semblables n'aient été perdus pour nous, parce qu'ils ont manqué d'historiens propres à nous les transmettre » (§ 272). Conclusion tirée de tous ces exemples :

« § 273. On a cependant un nombre considérable d'observations qui constatent que la musique peut aujourd'hui, comme autrefois, calmer les esprits, adoucir la férocité, ramener les personnes irritées et furieuses à des sentiments plus pacifiques, consoler les malheureux, inspirer aux pécheurs la piété et le repentir de leurs fautes. »

Question découlant de cette conclusion : pourquoi n'utilise-t-on pas ces effets pour agir sur les conduites et les passions des êtres humains ? La réponse est dans ce qui constitue un stéréotype de la littérature musicale (et « musicothérapeutique ») de l'époque : l'art musical contemporain a plus pour finalité le plaisir que la musique des anciens, simple d'expression, imitant « les sentiments et les passions » (§274) et donc pouvant agir sur eux, et ainsi être « propre à former les mœurs ». Assurément ! Mais pourquoi ne pas retrouver cette finalité de la musique des anciens en se servant de ce média du plaisir, utilisant « la propriété qu'a la musique, comme nous l'avons déjà dit, de dissiper les idées dont l'âme est remplie, et de leur en substituer d'autres à notre insu, et même malgré nous. » (§ 276). Nous y voilà ! Au pouvoir thérapeutique, *lato sensu*, de la musique. C'est le second point de cet article III du chapitre IV - le dernier développement (§§ 277 à 297) de la seconde partie de la thèse de Roger traduite par Sainte-Marie.

Donc : « 2°. Les maladies guéries par l'action de la musique sur l'âme. » (§§ 278 à 297).



Pour le développement de ce point il faut partir de ce qui vient d'être dit sur le pouvoir de « dissipation » de la musique. C'est lui qui est la cause immédiate apparente de « la propriété médicatrice du son » (§ 296, p. 252) qu'elle possède. En effet, « par la distraction puissante [qu'elle produit] la musique détourne l'attention de l'âme, et dissipe les idées dont elle est occupée » (§ 279). Suit alors un catalogue des pathologies que l'on peut traiter avec et par la musique. C'est le même que celui avancé par Desessartz avec cependant deux différences. Celui de Roger et Sainte-Marie est moins consistant et surtout, surtout, n'est pas présenté, comme cela a été vu, sous la forme de cas cliniques assez précis, avec procédure thérapeutique - signe, sans doute, que la médecine clinique précise s'est imposée plus à la fin de la seconde moitié du XVIIIe qu'en son début, le temps pour le néo-hippocratisme qui la porte de se diffuser.

Première utilisation médicatrice de la musique : « les maladies qui sont entretenues par des idées présentes à l'esprit. Ainsi, les personnes affectées de chagrin, d'ennui ou de mélancolie, en éprouveront de bons effets » (§ 279).

Deuxième utilisation de même type : « les affections morbifiques auxquelles se joint une noire mélancolie, qui en augmente l'intensité, et généralement toutes celles où le malade est tourmenté par la crainte de la mort, symptôme assez fréquent dans la peste, dans l'hydrophobie » (§ 282). Un exemple, historique, est donné pour prouver le propos, mais il n'est pas traité en cas clinique, sans notation précise de l'effet du traitement sur le patient - et pour cause, puisque l'issue, fatale, est connue :

« § 283. Ainsi, la reine d'Angleterre, *Elisabeth*, étant au lit de mort, et se rappelant le charme tout puissant de la musique, fit venir auprès d'elle ses musiciens pour dissiper par la mélodie les craintes dont l'âme ne peut se défendre dans ce terrible instant, et ne pas sentir le coup qui allait la frapper. »

En effet, rien ne nous est dit de ce que l'on observa précisément sur le visage (plus de sérénité, par exemple) de la reine en écoutant la musique. A quoi bon ! la mort était là.

Troisième utilisation encore tirée du pouvoir de dissipation-distraktion de la musique : « dans les épidémies et dans les autres fléaux de cette espèce » (§ 284). Elle sert à combattre « la frayeur et la tristesse » qui font souvent plus de victimes que la maladie elle-même, car « alors l'âme, constamment occupée par la crainte du mal, l'appelle pour ainsi dire, et le fait naître. »

Quatrième utilisation, aux confins du moral et du physique, physio-psychologique donc : contre l'hydrophobie et la rage dont celle-là est le symptôme et qu'alors on confond, comme déjà vu chez Desessartz.

Ici, vient une explication physiologique de l'efficacité de la musique aussi bien dans les pathologies psychologiques que dans des affections physiques telles que la goutte et la sciatique (§ 289, p. 245). Souvenons-nous des sons qui font vibrer les fibres et fibrilles des nerfs acoustiques (nerf cochléaire et nerf vestibulaire en termes d'aujourd'hui) ; c'est le « fluide nerveux » (§ 285 et suivants) dont l'action est bien la cause médiate profonde de l'action de la musique sur l'être humain. En effet :

« § 287. Ce fluide demeure donc quelque temps dans les nerfs, et leur donne le mouvement et le sentiment, selon qu'il coule en plus ou moins grande quantité dans leur tissu. Il manque presque entièrement dans les nerfs qui n'éprouvent aucune sensation, et abonde au contraire dans ceux qui sont susceptibles des impressions les plus vives. Toutes les fois donc que le fluide nerveux sera porté brusquement dans quelque partie du corps, pour y constituer la douleur ou la maladie, si l'âme peut le rappeler dans les nerfs qu'il abandonne, et rendre sa distribution plus égale, la douleur et la maladie cesseront aussitôt, comme par enchantement. »

Avec un correctif thérapeutique d'importance pour « les maladies spasmodiques, telles que les affections hystériques » (§290) : « la musique [qui] agit sur l'âme par l'entremise du fluide nerveux contenu dans les nerfs acoustiques » (§ 290, p. 245) n'a d'efficacité que si l'on s'en sert avant l'accès des spasmes. Correctif immédiatement démenti par un vrai cas clinique, du même type que ceux présentés par Desessartz, mais, quand même, sans l'énoncé d'un protocole thérapeutique :

« § 291. On a cependant des exemples que des affections hystériques violentes ont été guéries, même pendant le paroxysme, par la musique. Monsieur *Pomme*, médecin d'Arles<sup>[41]</sup>, rapporte un de ces exemples. La

<sup>41</sup>Encore un Montpelliérain, un de plus ! Né à Arles en 1728, Docteur en médecine de Montpellier le 10 Août 1747, il revient l'exercer à Arles de 1751 à 1766, année où il monte à Paris et devient « Médecin consultant du Roi ». Revient en Arles en 1772. Joue un rôle politique pendant la Révolution pour s'opposer à l'hégémonie marseillais. Il meurt en 1814. Il est l'homme d'une seule œuvre, sans cesse améliorée au cours de ses six éditions jusqu'en l'an VII (1798/1799) : « *Traité des affections vaporeuses des deux sexes, contenant une nouvelle Méthode de traiter ces Maladies, fondée sur des Observations.* », Lyon, 1760, in-12. C'est aux pages 67 à 83 que se retrouve la relation déjà éditée en 1754 de l'« Affection hystérique accompagnée de symptômes extraordinaires » survenue à « Mademoiselle \*\*\* » au cours de l'année 1744, Pomme l'ayant prise en charge « à l'entrée de sa carrière, qui fut le sixième Novembre 1752 » (p. 71). Le cas clinique de cette pathologie qui a duré dix ans est évidemment bien plus complexe que ne la présentent Roger et Sainte-Marie, la thérapeutique par la musique du violon venant après bien d'autres traitements par des « humectants », entre autres de nombreux bains « dix à douze heures par jour pendant dix mois » (p. 75). Retenons de ce texte la leçon *ad hominem* faite par le Dr. Pomme au « savant Bachelier » (p. 77) Roger : « lui disant que le son de cet instrument [le violon] agissait sur les fibres du cerveau par la continuité des filets nerveux, dont la membrane du tympan est composée, et que par les vibrations qu'il

musique rendit à la jeune fille hystérique, qui fait le sujet de son observation, le libre exercice des sens et le calme de l'esprit. Les fibrilles du cerveau dans ces malades sont extrêmement tendues, et par-là même reçoivent plus facilement l'action mécanique du son. Si les fonctions des sens se trouvent aussi suspendues, et c'était le cas de la jeune demoiselle citée par M. *Pomme*, cette action mécanique du son a plusieurs avantages ; elle agite les fibrilles cérébrales, dissipe en même temps cette concentration profonde, et rappelle le fluide nerveux dans les organes qu'il avait abandonnés, et où sa présence est nécessaire pour que la musique agisse sur l'âme. »

Avant de conclure, Roger et Sainte-Marie se livrent à l'exercice, assez classique, de toute thèse : la mise en doute du travail accompli, justificatrice de la poursuite future de recherches. En effet, ils ne peuvent « s'empêcher d'avouer qu'il y a quelque chose d'impénétrable dans son action [de la musique] sur l'homme » (§ 296, p. 251) ; et n'ont pas « la prétention de croire qu'ils ont mis la question [de l'application de la musique à la médecine] hors de doute » (§ 296, p. 252). Reste que la thèse a voulu, « plutôt pour l'agrément du lecteur que pour l'utilité des malades » (*Ibidem*), donner et des observations et des principes de physique - disons de physiologie qui permettent d'avancer avec raison la conclusion suivante.

« §. 297 [et dernier]. La musique peut être employée avec fruit,

procurait sur cet organe, il y rappelait sans doute le sang et les esprits [animaux] » (p. 77), « la puissante harmonie du violon achevant de rétablir les fonctions du cerveau, de l'œil, de l'oreille, de la mâchoire et du nez par plusieurs petits éclats [= secousses] » (p. 76). Ce qui a permis à la jeune demoiselle de 20 ans de récupérer l'usage de tout son côté droit paralysé par une hémiplegie provoquée par ses crises hystériques. Apparemment, au vu de notre citation 21, Roger a bien retenu la leçon. Ajoutons que, visiblement, la Faculté de médecine de Montpellier est bien un haut lieu de diffusion de la physiologie fibrillaire.

« 1°. Si le malade est musicien, ou, si, dans l'état de santé, il s'adonne beaucoup à la musique.

« 2°. Si, n'étant pas musicien, il éprouve cependant une de ces maladies causées par l'aliénation de l'esprit, l'altération du fluide nerveux, ou la tension excessive des fibrilles nerveuses, ce que l'on reconnaît au délire frénétique, etc.

« 3°. Si, outre cela, les méninges ne causent aucune douleur, et surtout ne sont point enflammées ; car s'il y avait douleur ou inflammation, la musique pourrait être nuisible, à cause de la communication de la membrane du tympan avec les membranes du cerveau.

« 4°. Si le malade, depuis l'invasion de la maladie, montre du goût pour la musique ; tel était, entre autres exemples celui de la jeune demoiselle guérie par M. *Pomme*. Au commencement de sa maladie, elle apprit, avec une sorte de passion, à jouer du violon.

« 5°. Quelquefois aussi les malades soupirent après la musique ; et lorsqu'ils entendent des sons, ils semblent frappés par un rayon de lumière ; témoins les musiciens malades, dont j'ai rapporté les observations.

« 6°. Enfin, si le mal paraît résister aux remèdes tirés de la pharmacie. »

Cet exposé du *modus operandi* de « la musique iatrique », par le biais de « la propriété médicatrice du son » (§ 296), est d'importance, parce qu'il va être repris en substance (en 5 points) par Menuret de Chambaud à la fin de son article « MUSIQUE, EFFETS DE LA » de l'*Encyclopédie*, cité et référencé plus haut<sup>42</sup>. Ce qui a, sans nul doute, contribué à diffuser auprès de groupes sociaux plus ou moins « éclairés »,

---

<sup>42</sup>Menuret de Chambaud ajoutant quand même : « Il ne faut cependant pas se dissimuler que proposer la *Musique* comme remède, c'est risquer de passer pour fou, pour ridicule dans l'esprit d'un certain public, même médecin, accoutumé à décider sans examen l'inutilité et l'absurdité d'un remède sur sa singularité ; mais indépendamment du triomphe qu'élève au sage l'improbation des sots, est-il quelque motif qui puisse dans l'esprit d'un vrai médecin balancer l'intérêt de son malade ? » *Encyclopédie*, T. X, 1765, p. 909, col. Gauche, lignes 24 à 32.

souvent amateurs de musique, le contenu musicothérapeutique de la thèse de Roger qui, sans cela, n'aurait guère franchi les limites du milieu médical. Ainsi, dans celui-ci et à l'extérieur de celui-ci, le terrain est prêt pour avoir recours ou envisager d'avoir recours à la musique thérapeutique.

## Conclusion

En premier lieu, constatons que nous avons affaire à deux textes ayant globalement le même contenu, puisque la thèse de Roger traduite par Sainte-Marie a inspiré le discours de Desessartz, ce dernier étant plus imprégné de l'esprit clinique que le premier, au demeurant un peu moins péremptoire sur l'utilisation thérapeutique généralisée de la musique. Normal ! Roger est dans le rite initiatique nécessaire pour accéder au grade, au titre et à la profession de docteur en médecine, tandis que Desessartz, fort de son expérience médicale pluridécennale, parle à un public cultivé prêt à entendre sinon à suivre des nouveautés.

Résumons ce contenu. Fondée sur la physiologie fibrillaire venue récemment de Haller, l'utilisation thérapeutique de la musique, « la musique iatrique » est rendue possible par le jeu des vibrations et des tremblements que sont les sons sur les fibres nerveuses de l'organisme. D'abord, de l'ouïe, de l'oreille au cerveau, puis de tout le système nerveux, du cerveau vers toutes les autres parties dudit organisme, en particulier celles affectées de pathologies contractant un ou plusieurs organes. Par ces vibrations et tremblements des fibres nerveuses, les sons de la musique détendent et relâchent ce ou ces organes, permettant ainsi à celui ou ceux qui sont affectés de reprendre leurs fonctions normales, et donc à l'organisme entier de reprendre sa normalité.<sup>43</sup>

---

<sup>43</sup>Ainsi est abandonnée la théorie de Marcellin Ficin héritée de l'Antiquité qui expliquait traditionnellement le pouvoir thérapeutique de la musique par le son dans le mouvement de l'air : « *Concentus autem per aeream naturam in motu*

Avec une telle scientificité - qui est, évidemment, celle de l'époque -, on peut s'étonner que cette « musique iatrique » ne se soit pas davantage développée, comme discipline autonome à l'intérieur de la médecine, comme partie bien structurée de la thérapeutique. Peut-être cela vient-il de ce que, à ce même moment de la fin de la Révolution, la première psychiatrie se met en place, fondée sur le traitement des passions par les passions<sup>44</sup>, dans lequel la musique, certes, a une place, comme le théâtre, mais sans être bien mise en avant, en tout cas sans être au premier plan. Cela étant dit, il conviendrait, il faudra même aller y voir de plus près ; dans toute la

littérature psychiatrique du premier XIXe. siècle, à commencer par les *Annales médico-psychologiques*. Beau et vaste travail à venir !

---

positam movet corpus : per purificatum aerem concitat spiritum aereum animae corporisque nodum : per affectum, afficit sensum simul et animum : per significationem, agit in mentem : denique per ipsum subtilis aeris motum, penetrat vehementer : per contemplationem lambit suaviter : per conformem qualitatem mira quadam voluptate perfundit : per naturam, tam spiritalem quam materiale, totum simul rapit et sibi vindicat hominem », *Platonis Atheniensis, Philosophi summi ac penitus divini opera*, Bâle, 1561, p. 917 : Commentaires de Marcile Ficin sur le chapitre XXVIII du *Timée*. Traduit ainsi par D.P. WALKER, *La magie spirituelle et angélique De Ficin à Campanella*, Paris, Albin Michel, 1988 [1<sup>ère</sup> éd. en anglais, 1958], p. 23 : « Mais le son de la musique émeut le corps grâce au mouvement de l'air : par l'air purifié il éveille l'esprit aérien qui est le lien du corps et de l'âme, par l'émotion il affecte les sens et l'âme en même temps ; par la signification il œuvre sur l'intellect ; enfin, par le mouvement même de l'air subtil il pénètre profondément ; par sa contemplation il s'écoule lentement ; par la conformité de sa qualité il nous inonde d'un plaisir merveilleux ; par sa nature à la fois spirituelle et matérielle, il saisit et revendique comme sien l'homme dans son intégralité. » Repris par Jean STAROBINSKI, *L'Encre de la mélancolie*, Paris, Ed. du Seuil, 2012, pp. 120-121.

<sup>44</sup>Voir notre contribution au séminaire « Metamorfosi dei Lumi » de l'Université de Turin : « *L'Encyclopédie méthodique des passions au début du XIXe siècle* », juin 2018, 20 p., à paraître.